



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **ISOLAIR SA**, Avenue du Grey 119, 1018 Lausanne
2. Concordat confirmé le: 01.12.2011
3. Remarques: A vous tiers intéressés.

Vous êtes avisés, que par décision du 17 novembre 2011, communiquée le 1er décembre 2011, le président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne, a homologué le concordat dividende du 17 mars 2011 présenté à ses créanciers chirographaires par ISOLAIR SA, Avenue du Grey 119, 1018 Lausanne et a désigné en qualité d'exécuteur du concordat Gilles BENDER, Fiduciaire Saga à Lausanne.

Vous avez le droit de recourir au Tribunal cantonal, cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires à mon greffe, dans les dix jours dès la présente publication.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne Adm cant

00718793

